

## Rapport annuel sur l'emploi des fonds des livrets A et LDD non centralisés

### Année

Ce rapport est établi conformément à la loi L.M.E. (Loi de Modernisation de l'Economie) du 4 août 2008 et pour répondre aux exigences mentionnées au cinquième alinéa de l'article L. 221-5 du code monétaire et financier.

Vous trouverez ci-dessous les données relatives aux encours de la ressource d'épargne (Livret A + L.D.D. - Livret Développement Durable) ainsi qu'à ceux des emplois pour les prêts aux P.M.E. (Petites et Moyennes Entreprises) et les P.E.E. (Prêts Economie Energie) destinés aux particuliers pour des travaux d'économies d'énergie dans des bâtiments à usage d'habitation achevés depuis au moins 2 ans.

En millions d'euros	/ /	/ /	Variation année
Encours du Livret A			
Encours du LDD			
TOTAL encours épargne LA + LDD			
TOTAL encours épargne non centralisés			
Total encours financement aux PME			
Encours Prêts Economies Energie			
TOTAL encours prêts			
Ratio total encours prêts/total encours épargne non centralisés			